

A.D.Y. RENOVATION ALPINE
Société à responsabilité limitée à Associé Unique
au capital de 1.000 euros
Siège social :
Route de Grenoble
05140 ASPREMONT
901 834 143 RCS GAP

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 DECEMBRE 2025**

SEPTIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société et se prononce, par conséquent, pour la poursuite de l'activité.

HUITIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**CERTIFIE CONFORME
PAR LE GERANT**

DocuSigned by:
DANIEL ANDRÉ
FC6B262EECD747D...